

Image not found or type unknown



Lreception du bulletin 3 du casier sans l'avoir demandé

Par **jennydee**, le **06/06/2008** à **23:52**

bonsoir,
voilà,
j'ai reçu cette semaine mon bulletin numero 3 du casier judiciaire, et je me pose des questions, car j'en ai jamais fait la demande!

je soupconne mon employeur (je travaille en maison de retraite depuis 1 ans chez lui) de l'avoir fait à ma place, a t il le droit de le faire?

merci

Par **frog**, le **07/06/2008** à **09:24**

Si vous l'avez reçu par courrier à votre domicile, pourquoi vous poser tant de questions, à défaut de préjudice ? Si vous n'en avez pas besoin, vous mettez ça à la poubelle, sinon vous le ranger parmi vos autres documents officiels.